



Versement au Fond de garantie pour une personne qui est décéder

Par **doudou29**, le **17/01/2017 à 15:14**

Bonjour, j'ai eu des problèmes avec mon voisin cela c'est plutôt mal fini (bagarre...) je dois donc lui verser un dédommagement via le fond de garantie.. mon voisin vient de décéder. est-ce que je dois toujours verser ce dédommagement ou je ne dois plus rien ? cordialement.

Par **chaber**, le **17/01/2017 à 15:36**

bonjour si votre voisin a été indemnisé par le fonds de garantie vous remboursez à cet organisme qui est subrogé dans les droits. Ce n'est pas parce qu'il est décédé que votre dette envers le fonds de garantie est éteinte